

RÈGLEMENT RÉGIONAL ROUTE ACCESS HOMMES 2026

Montées de catégories :

Réglementation fédérale :

1. Montée de l'un des niveaux A1, A2, A3, A4 au niveau immédiatement supérieur après :

- 2 victoires dans le niveau
- 1 victoire dans une épreuve de niveau supérieur
- 1 victoire pour les titulaires du Pass'Découverte
- Sur supériorité manifeste (article 16.3.10, page 12)
- A partir de 25 points suivant le barème suivant : 1er = 6 points, 2ème = 4 points, 3ème = 3 points, 4ème = 2 points, 5ème = 1 point

2. Montée d'Access 1 en Open 3 :

- 1 victoire en Open 1.2.3
- 1 victoire en A1 pour les licenciés U19
- 2 victoires en A1 pour les licenciés de 19 ans et plus
- Sur supériorité manifeste
- En fin de saison suivant le nombre de points obtenus au classement régional dans les épreuves Open ouvertes

✚ Les coureurs titulaires du Pass'Découverte sont soumis aux mêmes règles que les licenciés

✚ Dans les épreuves où le nombre de coureurs partants dans l'une des catégories A1, A2, A3, A4 sera inférieur ou égal à 10, les points attribués aux 5 premiers ne seront pas comptabilisés pour la montée de niveau

3. Attribution des niveaux Access pour :

- Un nouveau licencié n'ayant jamais pratiqué la compétition
- Un participant non licencié avec un titre de participation temporaire

Ages des nouveaux licenciés	Niveau d'accueil	
	Hommes	Femmes
17 à 29 ans	A1	A3
30 à 39 ans	A2	A3
40 à 49 ans	A3	A4
50 ans et +	A4	A4

✚ Chaque Comité Régional a toute latitude pour évaluer le niveau supérieur des licenciés et imposer au besoin, une autre catégorie de licence FFC que celles indiquées dans le tableau ci-dessus.

Réglementation régionale

Cette réglementation est spécifique au Comité de Bretagne de Cyclisme, en plus de la réglementation fédérale. Les règles ci-dessous seront appliquées pour la supériorité manifeste pour les participations aux épreuves suivantes :

- a. Open 1 : une place dans les 15 premiers, montée d'une catégorie si plus de 30 partants
- b. Open 2 : une place dans les 10 premiers, montée d'une catégorie si plus de 30 partants
- c. Open 3 : une place dans les 5 premiers, montée d'une catégorie si plus de 30 partants
- d. Access : montée en Open 3 après 1 victoire pour les licenciés U23.
- e. Access : montée en Open 3 dès 7 points pour les licenciés U19 et U23.
- f. Comportement en course, exemple : faire la course devant et ne pas finir...
- g. Prise en compte des résultats de la saison en cours et de la saison N-1, exemple : un coureur avec une victoire tous les ans et une fourchette entre 20 et 25 points sera monté de catégorie
- h. En fin de saison tous les cas de coureurs ayant marqué plus de 15 points et/ou ayant une victoire sont examinés
- i. Un coureur qui est plus jeune que la catégorie d'âge requise pour un primo licencié, verra son cas étudié dès qu'il aura atteint 15 points

✚ Les coureurs sont responsables du suivi de leurs points et de leur situation. Toute participation à une épreuve non autorisée peut donner lieu à une application d'une pénalité de 35€ (participation à une épreuve non autorisée – article G4 du barème des pénalités).



Les montées sont à effet immédiat.

Rétrogradations :

- a. Pas de rétrogradation automatique pour accéder aux catégories ACCESS.
- b. Les demandes de rétrogradation se font en même temps que pour les autres catégories et ce 2 fois par an (demande en juin pour examen début juillet et septembre pour examen début octobre).
- c. En dehors de ces périodes seules les demandes pour les nouveaux licenciés se trouvant en situation d'infériorité manifeste seront traitées.
- d. Ces rétrogradations sont soumises à condition (1 place dans les 5 premiers)